



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Aux contribuables de la MRC du Granit

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À
LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, que le « **RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN** » est entrée en vigueur en date du 16 juillet 2021.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en consultant le site Internet de la MRC (<https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/documents-et-publications/reglements>), en se rendant au bureau de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi et entre 8 h 30 et 12 h le vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

- Milan : Inclure le lot 4 501 250 à la zone agro-forestière type 1

Donné à Lac-Mégantic, ce 16 juillet 2021.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière